



Les listes de l'AP-HP

Gérard COTELLON, directeur des ressources humaines de l'AP-HP est un haut fonctionnaire qui a dû faire face à un terrible dilemme : « *Résister au conseil départemental des masseurs-kinésithérapeutes de Paris ou dénoncer mes personnels !* »

De quoi s'agit-il en l'espèce ?

Comme bien souvent dans ce genre d'affaire, **essentiellement de récupérer de l'argent pour le conseil départemental.**

Il faut savoir que l'arrêté du 8 novembre 2016, prévoyait l'obligation de référencement des masseurs-kinésithérapeutes au **répertoire partagé des personnels de santé.**

La date d'application de cet arrêté ayant été fixée à la date du 5 décembre 2016.

Le décret du 2 juin 2016 relatif à l'établissement des listes nominatives des masseurs-kinésithérapeutes salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre, impose aux établissements (dont l'AP-HP), la transmission au conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, une fois par trimestre, de la liste nominative des masseurs-kinésithérapie qu'ils emploient.

C'est semble-t-il dans ce cadre et dans cet esprit de « *collaboration* » étroite que l'AP-HP, répondant à une sollicitation du conseil départemental de l'ordre des kinésithérapeutes de Paris, **que l'institution a choisi d'obtempérer.**

C'est ainsi, que la liste des professionnels concerné-e-s exerçant dans les hôpitaux de l'AP-HP situés à Paris a donc été transmise au conseil départemental, **par la voie électronique.**

On n'arrête décidément plus le progrès !

Bien entendu, selon la formule consacrée, **cet envoi aurait été réalisé dans les conditions garantissant la confidentialité des données !!!**

Il est également à noter que l'AP-HP procèdera de la même façon **pour les autres départements.**

Masseurs-Kinésithérapeutes travaillant dans les établissements d'Henri Mondor, d'Emile Roux, de Berck, d'Albert Chenevier, Ambroise Paré, d'Avicenne, Beaujon, de Charles Foix, de Dupuytren, Hendaye, de Jean Verdier, de Georges de George Clémenceau, de Louis Mourier, de Paul Brousse, de René Muret, de Raymond Poincaré, de San Salvador, **tremblez-vous car vous risquez également d'être dénoncé-e-s par votre propre employeur.**

Notons au passage que la même AP-HP qui a toujours refusé de communiquer la moindre liste de personnels aux organisations syndicales représentatives de l'institution, « **se couche** » dès qu'il s'agit d'une demande émanant d'un **ordre départemental !**

ON NE LACHE RIEN !

Avril 2017